

Direction des affaires culturelles

2019 DAC 393 Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'établissement culturel Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été créé par délibération en date des 16 et 17 juillet 2007, sous la forme d'un établissement public local, à caractère administratif. Notre assemblée a voté, dans sa séance des 29, 30 et 31 mars 2016, la transformation de cet établissement public en établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial. Un arrêté préfectoral portant création de cet établissement public de coopération culturelle a été pris le 6 juin 2016. La nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle a son siège au 10, passage de la Canopée - 75 001 Paris. Les membres du conseil d'administration ont été désignés par le conseil municipal de Paris et le conseil départemental de Paris. L'établissement est présidé par Nathalie Maquoi, Conseillère de Paris.

Les statuts de cette régie lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission confiée par la collectivité parisienne à la MPAA, s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à l'Auditorium Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs, la création d'un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien et le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

En 2018, la nouvelle directrice, Sonia Leplat, a défini un plan d'actions pour mettre en œuvre le projet sur lequel elle a été désignée. Pour ce faire, elle a fait évoluer l'organigramme de la structure par des recrutements, qui ont été réalisés par redéploiement de postes budgétaires existants : une assistante de direction, une chargée de communication, un régisseur permanent, un responsable du centre de ressources. L'année a également été marquée par les 10 ans de la structure, qui ont donné lieu à une série d'évènements qui se sont déroulés entre le 28 septembre et le 7 octobre, avec des Journées Portes Ouvertes qui se sont tenues dans tout l'espace du Forum des Halles et de la MPAA Canopée et une participation à la Nuit Blanche. Cette célébration a impliqué les 5 sites du réseau. Les rencontres autour de la pratique amateur, *Amateurs et alors ?*, se sont poursuivies.

En 2018, la MPAA a accueilli les répétitions de 360 compagnies amateurs pour un volume horaire de près de 9 600 heures. 122 équipes en voie de professionnalisation, pour un volume horaire de 3800 heures, ont pu répéter lors des créneaux horaires les moins sollicités par les amateurs, à savoir durant les après-midis de semaine. 76 ateliers de création et de pratiques artistiques ont été mis en place pour un total de près de 1 500 heures. 267 représentations ont été accueillies : 162 dans le cadre de la programmation de la MPAA et 105 dans le cadre de locations aux formations amateurs. La fréquentation de ses spectacles est de plus de 20 000 spectateur.rice.s, soit un taux de fréquentation de 66%.

En 2019, la poursuite de la mise en œuvre du projet de Sonia Leplat se traduira par le renforcement du centre de ressources avec la mise en place d'un portail numérique avec une entrée spécifique pour ce centre comprenant les aspects fondamentaux suivants : une base de données complète pour l' (auto) référencement des collectifs, les formations amateurs et les évènements ; les ressources juridiques ; une plateforme fonctionnant sur le mode de réseau social pour le partage d'informations. Ce portail numérique devrait être opérationnel pour septembre 2019. Parallèlement à ce chantier, la MPAA procédera à la refonte de son site internet pour le rendre plus efficient, notamment en ce qui concerne les services destinés aux usagers (billetterie, location de salles de répétition, etc.).

Le calendrier de la programmation de spectacles a été revu avec la mise en place de deux moments forts dans l'année, avec notamment la restitution des ateliers, les remontantes, qui ont lieu en février et juin. Cette réorganisation permettra de laisser plus de disponibilités pour les locations des salles de diffusion aux formations amateurs, améliorant le service vis-à-vis de ce public, et constituant un levier pour améliorer les recettes propres de l'établissement.

À l'automne, se déroulera à la MPAA Broussais et dans l'espace public du 14^e arrondissement, l'opération *Dansez-vous* ? Cette manifestation a pour vocation de fédérer les associations et les acteurs culturels, sportifs, sociaux autour de projets participatifs et artistiques. Il réunira trois femmes chorégraphes (Julie Dossavi, Satchie Noro et Leela Petronio) et proposera un programme de bals. Des prolongements et rapprochements avec les communes limitrophes sont envisagés - avec Malakoff, Gentilly, Chatillon et Vanves notamment.

Cette année, la structure ouvrira son conseil d'administration à une autre collectivité partenaire, afin de se mettre en conformité par rapport aux effets juridiques liés à la fusion de la commune et du département de Paris.

La structure a poursuivi la réorganisation de son organigramme avec le recrutement d'une nouvelle directrice administrative et financière, suite au départ de la directrice adjointe.

La MPAA continuera ses activités de soutien à la pratique amateur et renouvellera ses partenariats.

Je vous propose de fixer à 2.417.500 euros le montant total du soutien financier de la ville de Paris à l'établissement public de coopération culturelle MPAA au titre de l'année 2019, soit un complément de 1.208.750 euros, déduction faite de l'acompte déjà voté et versé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention annexé au présent projet.

La Maire de Paris